

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

Le 24 janvier 2017 à Pierrefeu-du-Var

Cette note rend compte des échanges de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Gapeau qui s'est réunie le 24 janvier 2017. Cette réunion avait pour objectifs de :

- *Valider les documents de diagnostic : état des lieux-diagnostic-atlas cartographique et étude volumes prélevables (sous réserve de la prise en compte des dernières remarques transmises tardivement par les membres de la CLE)*
- *Présenter les modalités de gestion de la nappe alluviale*
- *Présenter et valider le scénario tendanciel du SAGE*
- *Présenter et valider la méthodologie d'étude des scénarios alternatifs du SAGE*

La réunion a débuté à 15h00 et s'est terminée à 17h15.

PERSONNES PRESENTES

Nom	Fonction
Roger Anot	Élu - Belgentier
Claude Ariello	Élu - Carnoules
Michel Armandi	Élu - Collobrières
Jacques Tenaillon	Elu - Cuers
Jérôme Binot	Technicien - Mairie de Cuers
Joël Perenon	Elu - Méounes-les-Montrieux
Patrick Martinelli	Président de la CLE - Maire de Pierrefeu-du-Var
Catherine Durand	Élue - La Crau
Joseph Fabris	Élu - Signes
Philippe Laureri	Elu - Solliès-Pont
Paul Pellegrino	Élu - Puget-Ville
Gérard Puverel	Élu - La Farlède
Michel Rostin Magnin	Élu - Solliès-Toucas
Isabelle Monfort	Elue d'Hyères
Cédric L'henaff	Technicien - Mairie d'Hyères
Laura Delpiano	Élue - Solliès-Ville
Pierre Wageheim	AFB (Agence Française pour la Biodiversité)
Bernard Simondi	Chambre d'agriculture du Var
Joanin Mailhan	Chambre de commerce et d'industrie du Var
Colette Richard	CIL des quartiers est d'Hyères
Franck Chauvet	Fédération hydraulique du Var
Louis Fonticelli	FDPPMA
Josette Fays	Association VIE de l'eau
Jean Paul Forêt	AVSANE
Mélanie Klobb	CIL Sauvebonne
Andrée Pellegrino	Syndicat Agricole et Horticole d'Hyères

Nom	Fonction
Chantal Reynaud	DDTM du Var
Lionel Duperray	DDTM du Var
Nathalie Quelin	DREAL PACA
Flore Deprez	DREAL PACA
Cécile Monière	Agence de l'eau RMC
Philippe Pierron	Agence de l'eau RMC
Laurence Bonnamy	Parc national de Port-Cros
Anna Morisset	Conseil Régional PACA
Anne Thevenot	Conseil Départemental du Var
Eric Meynard	DGS Pierrefeu-du-Var
Emilie Dehesdin	Syndicat Mixte du bassin-versant du Gapeau
Châu Ton	Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau
Raphaëlle Lavenus	BRLi
Charlotte Ronan	BRLi
Marion Mahé	BRLi

M. Bianchi, président de la CCI du Var a donné pouvoir à M. Chauvet pour le représenter au cours de cette réunion de CLE.

Mme Chantal Daniel est excusée.

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. Martinelli, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants, les remercie pour leur présence et introduit la réunion.

Mme Ton, chargée de mission SAGE, présente le contexte et resitue le cadre de l'étude.

1/ Présentation des analyses de la qualité des cours d'eau en 2016

Les résultats des analyses de la qualité des cours d'eau en 2016 sont présentés par le bureau d'études HYDROSTORE.

Michel Armandi : s'interroge sur la suffisance de 4 prélèvements par an.

Philippe Pierron : précise que les données des analyses sur la qualité des cours d'eau sont traitées dans la banque de données nationale ; les données qui ne sont pas représentatives sont écartées. Le nombre d'analyses est concomitant aux moyens humains, techniques et financiers dont dispose le maître d'ouvrage.

Chantal Reynaud : est d'accord avec les périodes de prélèvements proposées. Il est nécessaire de viser les plus impactantes pour le milieu.

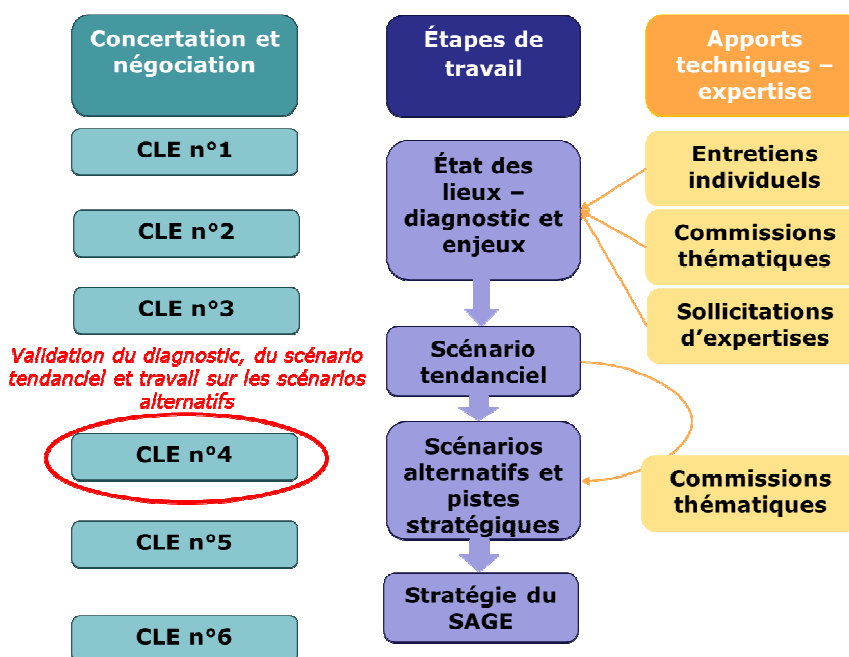
Franck Chauvet : toutes les substances doivent être analysées selon la liste des substances prioritaires inscrite dans la Directive européenne et au titre du SDAGE.

Emilie Dehesdin : précise que l'Agence de l'eau effectue déjà ce type d'analyse. En 2017, les mesures seront faites sur la station RCS/RCO de Belgentier. Le SMBVG complètera ces analyses en 2017, par le suivi des substances prioritaires sur les stations RCS/RCO d'Hyères et RCS de Collobrières.

2/ Élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

Mme. Ronan (BRLingénierie) remercie les participants et présente le déroulé prévisionnel de la réunion. Elle explique qu'il s'agit d'une réunion de validation des documents du diagnostic et du scénario tendanciel. En fin de réunion, la présentation de la méthode des scénarios alternatifs permettra de préparer les prochaines commissions thématiques, prévues courant mars.

Figure 1 : Etat d'avancement de l'étude au stade de la réunion



DISCUSSION SUR LE DIAGNOSTIC

Mme. Lavenus (BRLingénierie) présente les enjeux ressortis du diagnostic pour tous les volets du SAGE : quantité, qualité, milieux aquatiques, inondations et gouvernance. Un temps est dédié aux remarques avant validation finale du document.

M. Chauvet demande si l'influence des pompages dans les nappes sur le débit du Gapeau a été prise en compte dans la définition des enjeux du SAGE. En effet, il précise qu'en période estivale, des pompages (déclarés et non déclarés) réduisent de manière importante le débit sur certains tronçons du cours d'eau. Selon lui, cela remet en cause les études quantitatives qui ont été réalisées jusqu'à maintenant. Mme Lavenus précise que cette problématique est prise en compte à travers l'enjeu « Amélioration des connaissances sur le fonctionnement et l'utilisation des ressources ». Ce sera à la CLE de se saisir de ce problème et de l'intégrer dans ses dispositions si elle le souhaite.

Mme Monfort indique que la question du périmètre du SAGE sera bientôt tranchée par la Préfecture. Il s'agit de savoir si le territoire du SAGE se limite à celui du bassin versant où s'il s'agit du périmètre administratif, regroupant alors l'intégralité des 16 communes. Mme Monfort précise que dans le deuxième cas, il y a besoin de renforcer certaines données sur les îles dans le diagnostic et l'atlas cartographique.

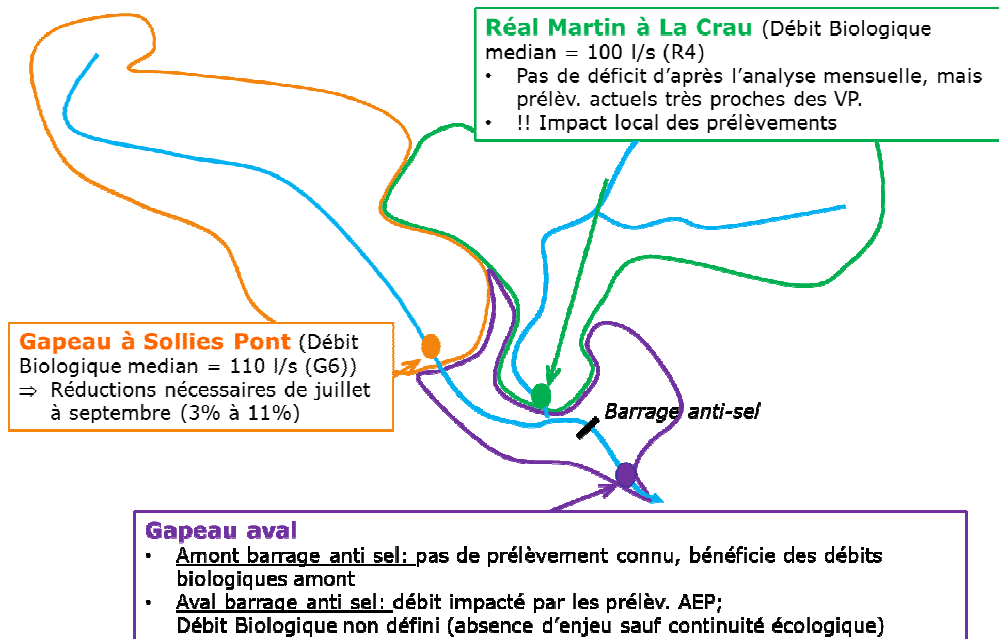
Mme Fays précise que le rapport doit indiquer de manière claire les communes qui font partie du SAGE et celles qui sont sur le bassin versant mais ne font pas partie du SAGE. Cela doit être présenté dès le début du rapport pour faciliter la compréhension.

Le rapport du diagnostic et l'atlas cartographique sont validés à l'unanimité (sous réserve de la prise en compte des dernières remarques formulées et des remarques du Parc national de Port-Cros envoyées par mail le 24/01/17).

ECHANGES SUR L'ETUDE VOLUMES PRELEVABLES

Mme Mahé (BRLingénierie) présente les résultats de l'étude volumes prélevables sur les eaux superficielles (cf. Figure 2).

Figure 2 : Résultat de l'étude volumes prélevables - eaux superficielles



M. Fonticelli souhaite savoir comment sera résolue la question de l'absence de débits biologiques définis à l'aval du barrage anti-sel. M. Chauvet indique qu'il s'agit d'un milieu perturbé, notamment en raison d'entrées d'eau salée et de la présence du barrage anti-sel. Cela a été confirmé par l'étude SAFEGE de 2010-2011. Selon lui, il est surtout important que la passe à poisson fonctionne.

Cécile Monière précise que dans le cadre des débits réservés, 1/10^{ème} du module doit être laissé à l'aval de l'ouvrage. Elle ajoute que le barrage anti-sel doit être aménagé pour assurer une meilleure continuité piscicole car actuellement le système en place n'est pas très fonctionnel. Elle rappelle que ce seuil a été identifié « seuil prioritaire » et devrait être aménagé avant 2018 pour bénéficier des financements agence de l'eau maximum.

Mme Monfort souhaite savoir si la validation de l'étude volumes prélevables implique une obligation en termes de réduction des prélèvements et si les impacts économiques de ces réductions ont été étudiés. Mme Mahé répond qu'un Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) sera établi avec les acteurs pour identifier les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.

Mme Ton précise que l'étude volumes prélevables dresse un constat mais que les discussions sur les réductions de prélèvement et la répartition entre les différents préleveurs des volumes disponibles relèvent de l'étape suivante. Elle ajoute qu'au cours de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE, les moyens pour réaliser ces baisses de prélèvements pourront être discutés. Cela concerne principalement l'agriculture, principal usage des ressources superficielles. Mme Mahé indique qu'il faut également être attentif aux impacts des prélèvements AEP car le superficiel et le souterrain sont intimement liés.

Mme Reynaud explique que les conclusions de l'étude aboutissent à des efforts de réduction des prélèvements relativement faibles sur le bassin versant du Gapeau en comparaison d'autres territoires (entre 3 et 11 % des prélèvements actuels et sur une période bien définie), notamment au regard de ce qui s'est passé au cours de l'été 2016. Elle ajoute qu'il est essentiel de mener une réflexion complémentaire pour mieux comprendre les liens entre la nappe et les eaux superficielles et ainsi, identifier les secteurs sur lesquels les efforts de réduction devront se mettre en œuvre plus pleinement.

M. Armandi souhaite savoir si la réglementation du SAGE prévoira des choses sur la tarification de l'eau aux particuliers pour l'arrosage des jardins.

Mme Fays considère qu'il est important de se projeter dans le futur. Il existe un projet de golf qui pourrait impacter la ressource en eau, au regard des besoins de ce type d'aménagement. Elle ajoute que les associations de protection de l'environnement sont inquiètes et demande si le SAGE interviendra sur de tels sujets.

Mme Monfort répond qu'il y a une procédure réglementaire à suivre (Dossier loi sur l'eau) qui permet de protéger la ressource. M. Pierron tient à rappeler le rôle de la CLE par rapport à ce type de projet : Une fois le SAGE approuvé la CLE sera sollicité pour donner un avis sur les autorisations au titre de la loi sur l'eau. La CLE se référera aux objectifs du SAGE inscrits dans le PAGD et au règlement du SAGE. Le Préfet tiendra compte de l'avis émis par la CLE avant décision finale.

M. Martinelli demande aux membres de la CLE leur accord pour validation de l'étude volumes prélevables. La validation est actée avec 2 voix contre et 6 abstentions.



PRESENTATION DE LA GESTION ACTIVE DES ALLUVIONS DU GAPEAU

M. L'henaff et les représentants de Suez environnement présentent la gestion de la nappe du Gapeau mise en œuvre pour maîtriser l'avancée du biseau salé.

SUITE DE LA DEMARCHE

Etant donné l'ordre du jour chargé et l'horaire tardif suite aux interventions de l'après-midi, M. Martinelli propose de reporter la suite des présentations à une prochaine séance.

Il est convenu que le scénario tendanciel, le travail sur les objectifs du SAGE et la présentation de la méthodologie des scénarios alternatifs seront traités au cours d'une prochaine réunion de CLE. Les commissions thématiques, prévues courant mars permettront de travailler plus en détail sur les scénarios alternatifs.